



Assemblée générale

Distr. générale
6 octobre 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Répartition récapitulative des questions inscrites à l'ordre du jour de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale*

**Adoptée par l'Assemblée générale à ses 19e, 24e, 31e, 68e, 80e,
82e, 91e et 94e séances plénières, les 20 septembre, 7 et 16 octobre
et 6 décembre 2002 et les 29 janvier, 11 avril, 23 juin
et 15 septembre 2003**

* Récapitulation des documents A/57/252 et Corr.1 et Add.1 à 7. Sauf indication contraire, les décisions de l'Assemblée générale concernant la répartition des questions mentionnées dans le présent document ont été prises à la 19e séance plénière, le 20 septembre 2002.



Séances plénières

1. Ouverture de la session par le Président de l'Assemblée générale (point 1).
2. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation (point 2).
3. Pouvoirs des représentants à la cinquante-septième session de l'Assemblée générale (point 3) :
 - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
4. Élection du Président de l'Assemblée générale (point 4).
5. Élection des Vice-Présidents de l'Assemblée générale (point 6).
6. Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies (point 7).
7. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux : rapports du Bureau (point 8).
8. Débat général (point 9).
9. Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (point 10).
10. Rapport du Conseil de sécurité (point 11).
11. Rapport du Conseil économique et social (point 12)¹.
12. Rapport de la Cour internationale de Justice (point 13).
13. Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (point 14)².
14. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux (point 15) :
 - a) Élection de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité;
 - b) Élection de dix-huit membres du Conseil économique et social;
 - c) Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice.
15. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections : élection de vingt membres du Comité du programme et de la coordination (point 16).

¹ L'Assemblée générale a décidé que les chapitres du rapport du Conseil économique et social indiqués ci-après seraient également renvoyés aux grandes commissions, comme suit :

- a) Chap. I, VII (sect. B et C) et IX Deuxième, Troisième et Cinquième Commissions;
- b) Chap. II, IV et VII (sect. E à H) Deuxième Commission;
- c) Chap. III, V et VII (sect. A) Deuxième et Troisième Commissions;
- d) Chap. VII (sect. D) Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) et Deuxième Commission;
- e) Chap. VII (sect. I) Troisième Commission.

² L'Assemblée générale a décidé que certaines parties du rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (A/57/278), qui traitent du point 66, seraient portés à l'attention de la Première Commission lorsqu'elle examinerait le point 66.

16. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations (point 17)³:
 - a) **Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**⁴;
 - f) Nomination d'un membre du Corps commun d'inspection;
 - g) Nomination de membres du Comité des conférences;
 - h) Approbation de la nomination du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement;
 - i) Approbation de la nomination de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement;
 - j) Nomination d'un membre du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies⁵.
17. Élection des juges du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994 (point 18).
18. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (point 19)⁶.
19. Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies (point 20).
20. Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale (point 21) :
 - a) Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies;
 - b) Assistance économique spéciale à certains pays ou régions;
 - c) Assistance au peuple palestinien;
 - d) Assistance internationale d'urgence pour le rétablissement de la paix et de la normalité en Afghanistan et pour la reconstruction de ce pays dévasté par la guerre.

³ Pour les alinéas a) à e) et j), voir Cinquième Commission, rubrique 44.

⁴ À sa 80e séance plénière, le 29 janvier 2003, l'Assemblée générale a décidé d'examiner aussi, directement en séance plénière, le point 17 a), qui avait été renvoyé à la Cinquième Commission.

⁵ À sa 94e séance plénière, le 15 septembre 2003, l'Assemblée générale a décidé d'examiner aussi, directement en séance plénière, le point 17 j), qui avait été renvoyé à la Cinquième Commission.

⁶ L'Assemblée générale a décidé de renvoyer à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) les chapitres du rapport du Comité spécial (A/57/23) qui ont trait à des territoires particuliers, de façon à pouvoir examiner en séance plénière la question de l'application de la Déclaration en général.

21. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et autres (point 22)⁷ :
- a) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique;
 - b) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire;
 - c) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes;
 - d) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe;
 - e) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique des États d'Afrique centrale;
 - f) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique;
 - g) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la francophonie;
 - h) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire⁸;
 - i) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Système économique latino-américain;
 - j) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes;
 - k) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques;
 - l) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe;
 - m) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine;
 - n) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États américains;
 - o) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la Conférence islamique;
 - p) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique;
 - q) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires;

⁷ Conformément à sa résolution 55/285 du 7 septembre 2001, l'Assemblée générale a décidé de tenir un débat commun sur le point 22 et ses points subsidiaires, au cours duquel pourraient être abordés certains aspects de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres.

⁸ L'Assemblée générale a décidé de renvoyer également le point 22 h) à la Sixième Commission.

- r) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté de développement de l'Afrique australe;
 - s) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est⁹.
22. Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel (point 23)¹⁰.
 23. Culture de paix (point 24).
 24. Les océans et le droit de la mer (point 25)¹¹ :
 - a) Les océans et le droit de la mer;
 - b) La pêche hauturière au grand filet dérivant, la pêche non autorisée dans les zones relevant de la juridiction nationale et en haute mer/pêche illégale, clandestine ou non réglementée, prises accessoires et déchets de la pêche et autres faits nouveaux;
 - c) Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrants.
 25. Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique (point 26).
 26. Le rôle des diamants dans les conflits (point 27).
 27. Assistance à l'action antimines (point 28).
 28. Décennie 2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique (point 29).
 29. Le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre humain international (point 30).
 30. Élimination des mesures économiques coercitives unilatérales et extraterritoriales utilisées pour exercer une pression politique et économique (point 31).
 31. Les techniques de l'information et de la communication au service du développement (point 32).

⁹ À sa 24e séance plénière, le 7 octobre 2002, l'Assemblée générale a décidé d'examiner directement en séance plénière le point 22 s).

¹⁰ Conformément à la résolution 56/8 du 21 novembre 2001, l'Assemblée générale a décidé de consacrer, au cours de sa cinquante-septième session, une journée de séances plénières, le 4 décembre 2002, à la célébration de la fin de l'Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel.

¹¹ Conformément à la résolution 56/12 du 28 novembre 2001, l'Assemblée générale a décidé de consacrer, au cours de sa cinquante-septième session, deux journées de séances plénières, les 9 et 10 décembre 2002, à l'examen de la question intitulée « Les océans et le droit de la mer » et à la célébration du vingtième anniversaire de l'ouverture à la signature de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

32. Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (point 33).
33. La situation en Bosnie-Herzégovine (point 34).
34. Question de Palestine (point 35).
35. La situation au Moyen-Orient (point 36).
36. La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (point 37).
37. La situation en Amérique centrale : moyens d'établir une paix ferme et durable et progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement (point 38).
38. Question des îles Falkland (Malvinas) (point 39)¹².
39. Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes (point 40).
40. Examen et évaluation finals de l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 (point 41)¹³ :
 - a) Examen et évaluation finals de l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90;
 - b) Application du programme de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique.
41. Suite à donner aux résultats de la vingt-sixième session extraordinaire : mise en oeuvre de la Déclaration d'engagement sur le virus de l'immunodéficience humaine et le syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida) (point 42).
42. Suite à donner aux résultats du Sommet du Millénaire (point 44).
43. Rapport du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (point 45).
44. Rapport du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commises sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994 (point 46).

¹² L'Assemblée générale a décidé d'examiner le point 39 directement en séance plénière, étant entendu que les organisations et personnes portant un intérêt à cette question seraient entendues à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) lors de l'examen du point en séance plénière.

¹³ Conformément à sa résolution 56/218 du 21 décembre 2001, l'Assemblée générale a décidé de tenir une réunion plénière de haut niveau le 16 septembre 2002 pour examiner quel appui apporter au nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

45. Déclaration de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine relative à l'attaque militaire aérienne et navale lancée en avril 1986 par l'actuel gouvernement des États-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste (point 47).
46. L'agression armée israélienne contre les installations nucléaires irakiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales (point 48).
47. Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression irakienne contre le Koweït (point 49).
48. Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies (point 50).
49. Ouverture de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement (point 51).
50. Renforcement du système des Nations Unies (point 52).
51. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale (point 53).
52. Agression armée contre la République démocratique du Congo (point 55).
53. Paix, sécurité et réunification dans la péninsule coréenne (point 56).
54. Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille (point 98)¹⁴.
55. Zone de paix et de coopération en Amérique du Sud (point 167)¹⁵.
56. Année internationale du riz, 2004 (point 168)¹⁶.
57. Crise mondiale de la sécurité routière (point 169)¹⁷.
58. Application et suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social (point 92)¹⁸.

¹⁴ Conformément à sa résolution 56/38 du 5 décembre 2001 et à sa décision 56/473 du 27 juin 2002, l'Assemblée générale a décidé de consacrer aux résultats de l'Année internationale des Volontaires et à son suivi deux séances plénières de sa cinquante-septième session, le 26 novembre 2002.

¹⁵ À sa 31e séance plénière, le 16 octobre 2002, l'Assemblée générale a décidé d'examiner le point 167 directement en séance plénière.

¹⁶ À sa 68e séance plénière, le 6 décembre 2002, l'Assemblée générale a décidé d'examiner le point 168 directement en séance plénière.

¹⁷ À sa 82e séance plénière, le 11 avril 2003, l'Assemblée générale a décidé d'examiner le point 169 directement en séance plénière.

¹⁸ À sa 91e séance plénière, le 23 juin 2003, l'Assemblée générale a décidé d'examiner aussi, directement en séance plénière, le point 92, qui avait été renvoyé à la Deuxième Commission.

- 59. Désarmement général et complet (point 66) :
 - i) Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement¹⁹.
- 60. Développement durable et coopération économique internationale (point 86) :
 - d) Dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat²⁰.

¹⁹ À sa 94e séance plénière, le 15 septembre 2003, l'Assemblée générale a décidé d'examiner aussi, directement en séance plénière, le point 66 i), qui avait été renvoyé à la Première Commission.

²⁰ À sa 94e séance plénière, le 15 septembre 2003, l'Assemblée générale a décidé d'examiner aussi, directement en séance plénière, le point 86 d), qui avait été renvoyé à la Deuxième Commission.

Première Commission

1. Réduction des budgets militaires (point 57).
2. Interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive : rapport de la Conférence du désarmement (point 58).
3. Question de l'Antarctique (point 59).
4. Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est (point 60).
5. Les progrès de la téléinformatique dans le contexte de la sécurité internationale (point 61).
6. Le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement (point 62).
7. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient (point 63).
8. Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes (point 64).
9. Prévention d'une course aux armements dans l'espace (point 65).
10. Désarmement général et complet (point 66)² :
 - a) Notification des essais nucléaires;
 - b) Vers un monde exempt d'armes nucléaires : nécessité d'un nouvel ordre du jour;
 - c) Étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération;
 - d) Mesures visant à renforcer l'autorité du Protocole de Genève de 1925;
 - e) Sécurité internationale et statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie;
 - f) Préservation et respect du Traité concernant la limitation des systèmes antimissile balistique;
 - g) Missiles;
 - h) Réduction du danger nucléaire;
 - i) Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement¹⁹;
 - j) Relation entre le désarmement et le développement;
 - k) Respect des normes relatives à l'environnement dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements;
 - l) Hémisphère Sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires;
 - m) Désarmement régional;
 - n) Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional;

- o) Application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction;
 - p) Mise en oeuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction;
 - q) Consolidation de la paix grâce à des mesures concrètes de désarmement;
 - r) Transparence dans le domaine des armements;
 - s) Désarmement nucléaire;
 - t) Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires;
 - u) Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères;
 - v) Commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects;
 - w) Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale;
 - x) Conférence des Nations Unies chargée de trouver les moyens d'éliminer les dangers nucléaires dans le contexte du désarmement nucléaire.
11. Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale (point 67) :
- a) Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement;
 - b) Bourses d'études, formation et services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement;
 - c) Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale;
 - d) Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires;
 - e) Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement;
 - f) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique;
 - g) Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes;
 - h) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique.
12. Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire (point 68) :
- a) Conseil consultatif pour les questions de désarmement;
 - b) Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement;
 - c) Rapport de la Commission du désarmement;
 - d) Rapport de la Conférence du désarmement.

13. Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient (point 69).
14. Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (point 70).
15. Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée (point 71).
16. Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction (point 72).
17. Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (point 73).
18. Élection des bureaux des grandes commissions (point 5)²¹.

²¹ L'Assemblée générale a décidé de renvoyer le point 5 à chacune des grandes commissions.

**Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation
(Quatrième Commission)**

1. Effets des rayonnements ionisants (point 74).
2. Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (point 75).
3. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (point 76).
4. Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (point 77).
5. Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects (point 78).
6. Questions relatives à l'information (point 79).
7. Renseignements relatifs aux territoires non autonomes, communiqués en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies (point 80).
8. Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes (point 81).
9. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (point 82).
10. Rapport du Conseil économique et social [chap. VII (sect. D)] (point 12)²².
11. Moyens d'étude et de formation offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes (point 83).
12. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (point 19)⁶.
13. Questions des îles Falkland (Malvinas) (point 39)¹².
14. Élection des bureaux des grandes commissions (point 5)²¹.

²² Voir aussi les notes 1 et 25.

Deuxième Commission

1. Questions de politique macroéconomique (point 84) :
 - a) Commerce international et développement;
 - b) Produits de base;
 - c) Science et technique au service du développement;
 - d) Crise de la dette extérieure et développement;
 - e) Système financier international et développement;
 - f) Préparatifs de la Réunion ministérielle internationale sur la coopération en matière de transport de transit.
2. Questions de politique sectorielle (point 85) :
 - a) Coopération pour le développement industriel;
 - b) Les entreprises et le développement;
 - c) Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert illégal de fonds et rapatriement desdits fonds dans les pays d'origine.
3. Développement durable et coopération économique internationale (point 86) :
 - a) Respect des engagements et application des politiques convenus dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, et application de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement;
 - b) Intégration de l'économie des pays en transition dans l'économie mondiale;
 - c) Culture et développement;
 - d) Dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat²⁰.
4. Environnement et développement durable (point 87) :
 - a) Mise en oeuvre d'Action 21 et du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21;
 - b) Stratégie internationale de prévention des catastrophes;
 - c) Protection du climat mondial pour les générations présentes et futures;
 - d) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique;
 - e) Convention sur la diversité biologique;
 - f) Poursuite de la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

5. Activités opérationnelles de développement (point 88)²³.
6. Mise en oeuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) (point 89).
7. Formation et recherche (point 90) :
 - a) Université des Nations Unies;
 - b) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche.
8. Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles (point 91).
9. Application et suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social (point 92)¹⁸.
10. Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental (point 93).
11. Mondialisation et interdépendance (point 94).
12. Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et par l'Assemblée générale à sa vingt-cinquième session extraordinaire (point 95).
13. Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (point 96).
14. Suite à donner aux résultats de la session extraordinaire consacrée aux enfants (point 43)²⁴.
15. Rapport du Conseil économique et social (chap. I à V, chap. VII, sect. A à H et chap. IX) (point 12)²⁵.
16. Élection des bureaux des grandes commissions (point 5)²¹.

²³ L'Assemblée générale a décidé que le rapport de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement sur les opérations, la gestion et le budget du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme serait renvoyé à la Deuxième Commission pour examen au titre du point 88.

²⁴ L'Assemblée générale a décidé de renvoyer également la question 43 à la Troisième Commission.

²⁵ L'Assemblée générale a décidé que les chapitres du rapport indiqués ci-après seraient également renvoyés à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) et aux Troisième et Cinquième Commissions, comme suit :

- a) Chap. I, VII (sect. B et C) et IX Troisième et Cinquième Commissions;
- b) Chap. III, V et VII (sect. A) Troisième Commission;
- c) Chap. VII (sect. D) Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission).

Voir aussi les notes 1, 22, 27 et 29.

Troisième Commission

1. Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (point 97).
2. Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille (point 98)¹⁴.
3. Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (point 99).
4. Prévention du crime et justice pénale (point 100).
5. Contrôle international des drogues (point 101).
6. Promotion de la femme (point 102)²³.
7. Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » (point 103).
8. Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées et questions humanitaires (point 104).
9. Promotion et protection des droits de l'enfant (point 105).
10. Programme d'activité de la Décennie internationale des populations autochtones (point 106).
11. Élimination du racisme et de la discrimination raciale (point 107) :
 - a) Élimination du racisme et de la discrimination raciale;
 - b) Application des résultats et suivi méthodique de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.
12. Droit des peuples à l'autodétermination (point 108).
13. Questions relatives aux droits de l'homme (point 109) :
 - a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme;
 - b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales;
 - c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux;
 - d) Application et suivi méthodiques de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne;
 - e) Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.

14. Suite à donner aux résultats de la session extraordinaire consacrée aux enfants (point 43)²⁶.
15. Rapport du Conseil économique et social (chap. I, III et V, chap. VII, sect. A à C et I, et chap. IX) (point 12)²⁷.
16. Élection des bureaux des grandes commissions (point 5)²¹.

²⁶ L'Assemblée générale a décidé de renvoyer également la question 43 à la Deuxième Commission.

²⁷ L'Assemblée générale a décidé que les chapitres du rapport indiqués ci-après seraient également renvoyés aux Deuxième et Cinquième Commissions, comme suit :

- | | | |
|----|-----------------------------------|------------------------------------|
| a) | Chap. I, VII (sect. B et C) et IX | Deuxième et Cinquième Commissions; |
| b) | Chap. III, V et VII (sect. A) | Deuxième Commission. |

Voir aussi les notes 1, 25 et 29.

Cinquième Commission

1. Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes (point 110) :
 - a) Organisation des Nations Unies;
 - b) Programme des Nations Unies pour le développement;
 - c) Fonds des Nations Unies pour l'enfance;
 - d) Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient;
 - e) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche;
 - f) Contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés;
 - g) Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement;
 - h) Fonds des Nations Unies pour la population;
 - i) Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains;
 - j) Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues;
 - k) Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets;
 - l) Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991;
 - m) Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994.
2. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (point 111).
3. Budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003 (point 112).
4. Planification des programmes (point 113).
5. Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies (point 114).
6. Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique (point 115).
7. Plan des conférences (point 116).
8. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (point 117).
9. Gestion des ressources humaines (point 118).

10. Corps commun d'inspection (point 119).
11. Régime commun des Nations Unies (point 120).
12. Régime des pensions des Nations Unies (point 121).
13. Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne (point 122).
14. Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies (point 123).
15. Financement du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (point 124).
16. Financement du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994 (point 125).
17. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (point 126).
18. Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient (point 127) :
 - a) Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant;
 - b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban.
19. Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (point 128).
20. Financement de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental et de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (point 129).
21. Financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (point 130).
22. Financement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola et de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (point 131).
23. Financement des activités qui découlent de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité (point 132) :
 - a) Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït;
 - b) Activités diverses.
24. Financement de la Mission des Nations Unies au Timor oriental (point 133).
25. Financement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (point 134).
26. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (point 135).

27. Financement de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (point 136)²⁸.
28. Financement de la Force de déploiement préventif des Nations Unies (point 137)²⁸.
29. Financement et liquidation de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (point 138)²⁸.
30. Financement de la Force de protection des Nations Unies, de l'Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie, de la Force de déploiement préventif des Nations Unies et du quartier général des Forces de paix des Nations Unies (point 139)²⁸.
31. Financement de l'Opération des Nations Unies en Somalie II (point 140)²⁸.
32. Financement de l'Opération des Nations Unies au Mozambique (point 141)²⁸.
33. Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (point 142).
34. Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (point 143).
35. Financement de la Mission des Nations Unies en Haïti (point 144)²⁸.
36. Financement de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (point 145)²⁸.
37. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (point 146)²⁸.
38. Financement de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (point 147).
39. Financement de l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental et du Groupe d'appui de la police civile (point 148)²⁸.
40. Financement de la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti, de la Mission de transition des Nations Unies en Haïti et de la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (point 149)²⁸.
41. Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (point 150)²⁸.
42. Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (point 151).
43. Rapport du Conseil économique et social (chap. I, chap. VII, sect. B et C, et chap. IX) (point 12)²⁹.

²⁸ Compte tenu de la résolution 57/323 de l'Assemblée générale, en date du 18 juin 2003, ce point ne figurera pas à l'ordre du jour des futures sessions ordinaires de l'Assemblée.

²⁹ L'Assemblée générale a décidé que les chapitres du rapport indiqués ci-après seraient également renvoyés aux Deuxième et Troisième Commissions, comme suit : chap. I, VII (sect. B et C) et IX : Deuxième et Troisième Commissions. Voir aussi les notes 1, 25 et 27.

44. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations (point 17)³⁰ :
- a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁴;
 - b) Nomination de membres du Comité des contributions;
 - c) Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements;
 - d) Nomination de membres du Tribunal administratif des Nations Unies;
 - e) Commission de la fonction publique internationale :
 - i) Nomination de membres de la Commission;
 - ii) Désignation du Président et du Vice-Président de la Commission;
 - j) Nomination d'un membre du Comité des pensions⁵.
45. Élection des bureaux des grandes commissions (point 5)²¹.

³⁰ Pour les alinéas f) et i), voir séances plénières, rubrique 16.

Sixième Commission

1. État des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés (point 152).
2. Examen de mesures efficaces visant à renforcer la protection et la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires (point 153).
3. Convention sur les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens (point 154).
4. Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa trente-cinquième session (point 155).
5. Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa cinquante-quatrième session (point 156).
6. Rapport du Comité des relations avec le pays hôte (point 157).
7. Mise en place de la Cour pénale internationale (point 158).
8. Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation (point 159).
9. Mesures visant à éliminer le terrorisme international (point 160).
10. Portée de la protection juridique offerte par la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé (point 161).
11. Convention internationale contre le clonage d'êtres humains à des fins de reproduction (point 162).
12. Octroi à l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale (point 163).
13. Octroi à Partenaires dans le domaine de la population et du développement du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale (point 164).
14. Octroi à la Banque asiatique de développement du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale (point 165).
15. Octroi au Centre international pour la formulation de politiques en matière de migrations du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale (point 166).
16. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres (point 22) :
 - h) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire⁸.
17. Élection des bureaux des grandes commissions (point 5)²¹.